



Commune de L'Abbaye

Le mode de stationnement et la tarification, comment ça marche ?

Les deux types de tarification

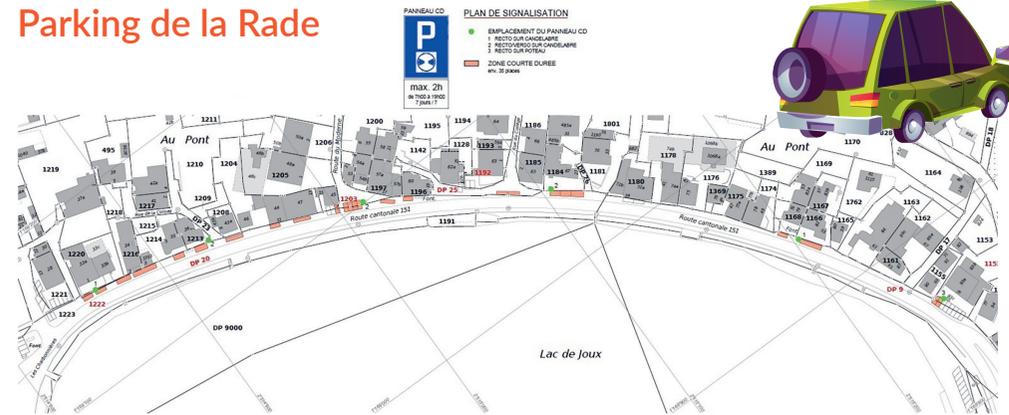
1 Zones courte durée (CD)

Il s'agit de zones où le disque est nécessaire de 7h00 à 19h00.

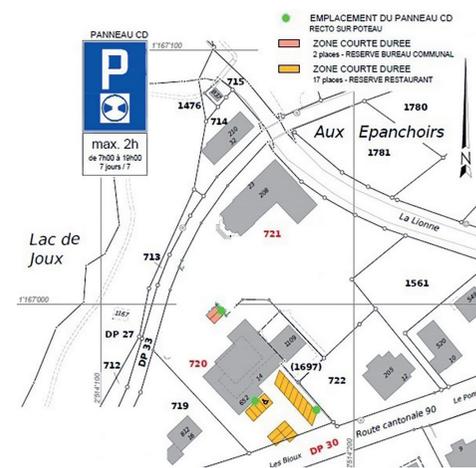
La durée de stationnement maximale est de 2 heures, 7 jours sur 7.

Sont concernées par ces zones les places de stationnement, indiquées en orange et jaune, sur les plans ci-dessous :

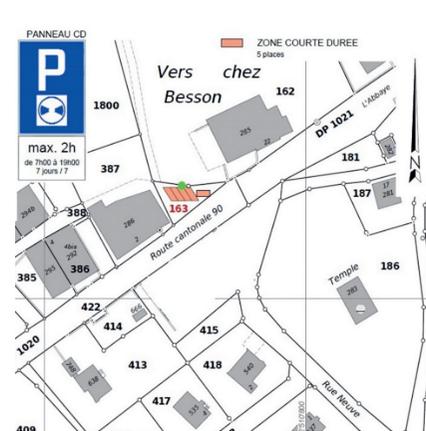
Parking de la Rade



Parking de l'Hôtel de Ville



Parking Chez Besson



Tous les parkings sont gratuits de 19h00 à 7h00.

2 Zones longue durée (LD)

Sont concernées par ces zones les parkings suivants :

N°	Parking	Zone	Abo. virtuel	Macaron virtuel	Disque	Horodateur
1	Glacières	1	✓	✓		
2	Gare	1	✓	✓		✓
3	Tilleul	1	✓	✓		
5	Moderne	2	✓	✓		
6	Temple	3	✓	✓		✓
7	Chez Colas	4	✓	✓		
8	Tour	5	✓	✓		
9	Hôtel de Ville	5	✓	✓	✓	
10	Murgataire	5	✓	✓		✓
11	Sauvagère	6	✓	✓		
12	Cimetière	7	✓	✓		
13	Chez Grosjean	8	✓	✓		
16	Chez Besson	11	✓	✓	✓	✓
17	Grande Partie	11	✓	✓		
18	STEP	12	✓	✓		✓
19	Tâches	13	✓	✓		
20	Bas des Bioux	14	✓	✓		
21	Bombarde	15	✓	✓		

Zone LD	Place non attribuée (sans garantie de place)	Fr. 400.-/an	Abo./Macaron
Zone LD	Place non attribuée (sans garantie de place) Résident principal	Fr. 300.-/an	Abo./Macaron
Zone LD	Place non attribuée (sans garantie de place) Employés/clients des entreprises contribuables	Fr. 300.-/an	Abo./Macaron
Zone LD	Place non attribuée	Fr. 40.-/mois	Abo./Macaron

Zone horodateur 7h00 à 19h00 – 7 jours sur 7	Tranche 30 premières minutes gratuites, libre de 12h00 à 13h30	Fr. 1.50/h	Parkingpay/Monnaie
Abonnement annuel	1h30 sur les zones de parcomètre, uniquement avec l'application définie obligatoire à cet effet et enregistrement à chaque stationnement	Fr. 80.-/an	Disque obligatoire
Abonnement annuel Résident principal	1h30 sur les zones de parcomètre, uniquement avec l'application définie à cet effet et enregistrement à chaque stationnement	Fr. 50.-/an	Disque obligatoire

Certains macarons peuvent être valables pour deux plaques d'immatriculation; cependant un seul véhicule à la fois peut en bénéficier.



Administration Communale

Route de l'Hôtel de Ville 14 – 1344 L'Abbaye
parking@labbaye.ch – www.labbaye.ch

Les parkings de la commune de L'Abbaye passent à l'ère numérique





Commune de L'Abbaye

Formulaire d'inscription « Parking »

A compléter et remettre à l'Administration communale

Le / la soussigné(e) souhaite s'inscrire en vue de l'obtention d'une prestation de stationnement.
Compléter les informations en caractère D'IMPRIMERIE svp.

Nom: _____ Courriel: _____

Prénom: _____ Tél: _____

Adresse: _____ NPA Localité: _____

Modèle(s) véhicule(s): _____ Immatriculation(s): _____

Tarifs pour les locations en zone LD et CD (Approbation, macaron) Cochez votre choix

- | | |
|---|---|
| 1 Zone LD: place non attribuée (sans garantie de place) | Fr. 400.- / an <input type="checkbox"/> |
| 1b Zone LD: place non attribuée (sans garantie de place) « Résident principal » | Fr. 300.- / an <input type="checkbox"/> |
| 1c Zone LD: place non attribuée (sans garantie de place) « employés/clients » des entreprises contribuable de la commune | Fr. 300.- / an <input type="checkbox"/> |
| 2 Zones LD et CD: place attribuée pour cas particuliers (nb. limité) | Fr. 100.- / mois <input type="checkbox"/> |
| 3 Zone LD: place non attribuée | Fr. 40.- / mois <input type="checkbox"/> |

Tarifs longues durées (LD) Abonnements annuels Cochez votre choix

- | | |
|---|--|
| 2 1h30 sur les zones de parcomètre, uniquement avec l'application définie à cet effet et enregistrement à chaque stationnement | Fr. 80.- / an <input type="checkbox"/> |
| 2a « Résident principal » 1h30 sur les zones de parcomètre, uniquement avec l'application définie à cet effet et enregistrement à chaque stationnement | Fr. 50.- / an <input type="checkbox"/> |

Lieu et date: _____ Signature: _____

Pour valider votre autorisation, veuillez-vous acquitter du montant dû soit à l'Administration communale (cash, carte), ou par virement, en indiquant le ou les numéro(s) de plaque d'immatriculation du ou des véhicule(s) (cf. bulletin ci-contre).



Commune de L'Abbaye

Nouveau système de gestion des autorisations de parquer

A la suite de l'acceptation par le Conseil communal du préavis 11/2022 **Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique**, des horodateurs ont été installés sur le territoire communal (L'Abbaye, Les Bioux, Le Pont) le 28 août 2024, sans avoir été mis en fonction. Le marquage et la pose de signalisation sont encore à venir.

A partir du 1^{er} février 2025, l'ensemble des parkings devient payant.

Dès le 6 janvier 2025, vous pourrez acquérir des abonnements/macarons:

- Macaron « résidence principale »
- Macaron « employés / clients des entreprises contribuable »
- Abonnement annuel « 1h30 »
- Abonnement annuel « 1h30 - résidence principale »

... directement sur l'application **Parkingpay** de votre smartphone, ou sur internet www.parkingpay.ch.

Si vous n'avez pas de smartphone ou que vous souhaitez simplement vous inscrire auprès de l'administration communale, il vous est possible de le faire. Pour faciliter l'enregistrement de votre demande, vous pouvez nous transmettre préalablement le formulaire ci-contre complété.

- Courrier: Administration Communale, Route de l'Hôtel de Ville 14, 1344 L'Abbaye
- Courriel: parking@labbaye.ch. Le délai de traitement de votre demande est d'une semaine.

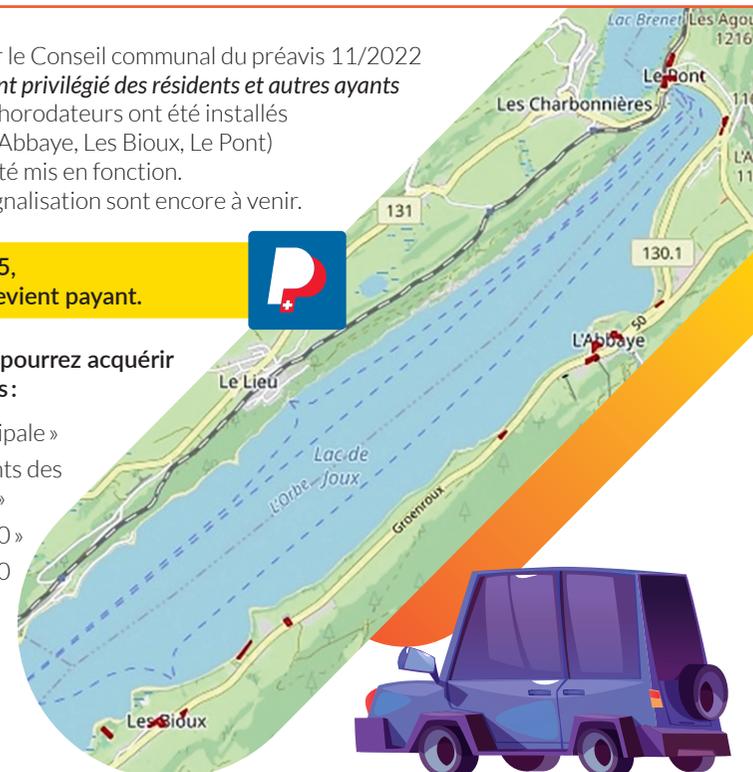
Aucun abonnement/autorisation/macaron ne peut être délivré si le paiement n'est pas effectué en même temps que la demande.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter:

- Par courriel: parking@labbaye.ch
- Par téléphone: 021 564 20 30 / 021 564 20 33
- Sur internet: www.labbaye.ch
- A l'administration communale, voir horaires >

HORAIRES	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé	13 h 30 – 16 h 30
Mardi	7 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi	8 h 00 – 12 h 00	Fermé
Jeudi	8 h 00 – 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé

L'Administration communale sera fermée du 19.12.2024 dès 12h au 6.01.2025 à 13h30.

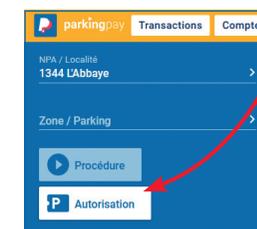


L'application Parkingpay

Comment ça marche?



- 1 Installez l'application **Parkingpay** sur votre smartphone.
- 2 Connectez-vous sur l'application ou sur le site www.parkingpay.ch
- 3 Créez un compte et saisissez un (ou des) véhicule(s).
- 4 Définissez un moyen de paiement.
- 5 Choisissez la localité: 1344 L'Abbaye | 1346 Les Bioux | 1342 Le Pont
Choisissez l'option **Autorisation**, puis sélectionnez le **type d'autorisation** souhaité



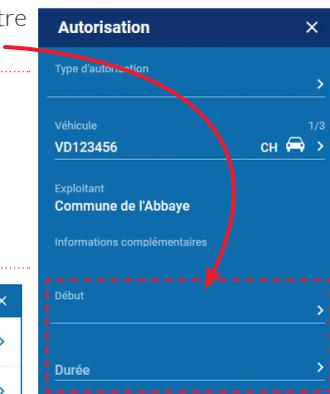
- 6 Sélectionnez-le ou les véhicule(s) préalablement créés.

Approbation requise

Ce champ est obligatoire Ce champ est obligatoire

Attendre la validation de votre demande (environ une semaine) et ensuite...

- 7 Sélectionnez le type d'autorisation et le(s) véhicules pour lequel vous avez fait la demande
- 8 Choisissez la date à partir de laquelle vous souhaitez que votre autorisation soit valable, puis la durée de validité souhaitée.
- 9 Assurez-vous que la case **courriel de rappel** soit cochée puis continuez.



- 10 Choisissez un moyen de paiement puis cliquez sur **Continuer**.



- 11 Dès le paiement accepté, votre demande est validée et vous recevez une confirmation et une quittance sur l'application.